UNE AMBITION FORTE POUR LA SÉCURITÉ : À TRADUIRE EN ACTES !



scsi-pn.fr se ptembre 2021



ANNONCES DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE

Après huit mois de tables rondes thématiques et de concertations dans lesquelles le SCSI s'est investi pour porter la voix des cadres policiers, le président de la République a clôturé mardi 14 septembre à l'ENP Roubaix les travaux du Beauvau de la sécurité. Il a fait à cette occasion plusieurs annonces prise témoignent d'une conscience des préoccupations fortement exprimées par les agents des forces de sécurité intérieure.

Ces annonces s'accompagnent d'un financement à travers un effort

budgétaire d'1,5 milliards d'euros supplémentaires pour le ministère de l'Intérieur (dont 5 % pour financer des mesures catégorielles qui feront l'objet d'une réunion distincte dans les jours à venir). 500 millions d'euros seront débloqués dès 2022 et une loi d'orientation et de programmation de la sécurité intérieure (LOPSI) préparée par Gérald Darmanin sera présentée au Conseil des ministres en janvier prochain pour dessiner les contours de la « police de 2030 ».

Des orientations générales ambitieuses ont donc été données par le chef de l'État qui correspondent à plusieurs de nos attentes depuis des années : simplification de la procédure pénale, développement de la formation continue, rattrapage technologique, augmentation de la promotion interne ou encore programmation pluriannuelle des investissements. Le SCSI sera vigilant dans les échanges à venir quant au calendrier et aux modalités de concrétisation des mesures évoquées. Elles devront également s'accompagner d'une juste reconnaissance de la mobilisation sans faille des officiers de police au quotidien, en termes indemnitaire et de déroulement de carrière.

SIMPLIFICATION DE LA PROCÉDURE PÉNALE

- ⇒ Confirmation de la suppression des rappels à la loi
- ⇒ Extension de l'amende forfaitaire délictuelle à l'occupation illicite de terrain par les gens du voyage et à l'occupation illicite de hall d'immeuble
- ⇒ Mission confiée au garde des Sceaux dans le cadre des états généraux de la Justice pour formuler d'ici 3 mois des propositions de simplification complémentaires de la procédure et préparer la réécriture du Code de procédure pénale (simplification des cadres d'enquête avec la fin potentielle de la distinction entre flagrant délit et préliminaire, rapports de synthèse pour les petits délits, oralisation et procédure pénale numérique...)

ATTRACTIVITÉ DE LA FILIÈRE JUDICIAIRE

- Formation OPJ intégrée à la scolarité des gardiens de la paix en ENP (toujours avec un examen à l'issue)
- Affectation de certains personnels administratifs à des postes de « greffiers de police » pour permettre aux enquêteurs de se concentrer sur le cœur des investigations



MODIFICATION DES STRUCTURES DE LA PN



- Début de la généralisation des DDPN en 2022 pour décloisonner les différentes filières métier
- Augmentation du taux d'encadrement et présence de la hiérarchie sur le terrain pour assurer la continuité du commandement 24h/24
- Développement de la promotion interne
- Tous les policiers auront vocation à passer par l'Académie de police dont la création avait été annoncée dans l'agglomération de Montpellier
- Allongement de 4 mois de la formation initiale des gardiens de la paix et délai de 6 mois maximum entre la réussite au concours et l'incorporation en

ENP

- Augmentation de 50 % de la formation continue pour tous les fonctionnaires de police
- Doublement d'ici 10 ans du nombre de policiers sur la voie publique, à travers une révision des cycles horaires, la substitution de PATS aux actifs sur les postes de soutien, un nouveau système d'affectation et de mutation pour mieux répondre aux besoins en effectifs des différents territoires
- Confirmation de la création d'une réserve opérationnelle de la police nationale qui devra compter à terme 30 000 réservistes
- Création d'un site d'entraînement au MO à Villeneuve-Saint-Georges (94)
- Création d'une délégation parlementaire pour contrôler l'action des FSI et publication des rapports de l'IGPN/IGGN

MISE À NIVEAU TECHNOLOGIQUE

- ° Finalisation du déploiement d'une caméra piéton par équipage avec 15 000 nouvelles livraisons, objectif fin 2022 d'une caméra par policier sur la voie publique et de caméras embarquées dans les véhicules sérigraphiés
- ° Volonté de mise en place de la plainte en ligne pour 2023

ATTENTE D'UNE JUSTE RECONNAISSANCE DE L'INVESTISSEMENT DES OFFICIERS

Ce discours à vocation généraliste n'a pas abordé les mesures catégorielles. Elles feront l'objet d'une réunion prochaine avec le ministre de l'Intérieur. Nous espérons voir aboutir dans les jours à venir les revendications indemnitaires et statutaires portées par le SCSI dans les discussions menées durant ce Beauvau. Elles devront débuter en 2022 et s'inscrire dans un engagement de l'État formalisé par un nouveau protocole.

Si le président de la République n'a pas annoncé de réforme d'ampleur de la chaîne hiérarchique, il a néanmoins évoqué l'ascenseur social et l'accroissement de la promotion interne. Nous attendons des mesures qui viennent traduire dans les faits ces propos.